

Révision à mi-parcours du programme Daphné 2000-2003

2001/2265(INI) - 08/04/2002

OBJECTIF : établir un rapport sur la mise en oeuvre du programme DAPHNÉ (2000-2003). CONTENU : La Commission a publié un rapport d'évaluation intermédiaire relatif au mode de mise en oeuvre du programme Daphné visant à lutter contre la violence en Europe, qui a commencé au début de l'année 2000 et se terminera à la fin de l'année 2003. Il ressort de ce rapport qu'en 2000 et 2001, la Commission a reçu quelque 622 propositions et demandes de financement, pour un montant global de 40 mios EUR en 2000 et de 22 mios EUR en 2001, ce qui dépasse largement le montant annuel de 5 mios EUR prévus par la ligne budgétaire du programme Daphné. En janvier 2000, 73 projets avaient été approuvés traitant de toutes les formes de violence envers les femmes et les enfants (violence domestique, violence en milieu scolaire, violence dirigée contre les minorités, etc.). Ils comprennent des méthodes innovantes en matière de prévention, de coopération, d'échanges et de mise en réseau, la mise au point de nouveaux modèles ainsi que la diffusion des meilleures pratiques. L'examen des projets financés à ce jour par le programme Daphné permet de dégager les tendances suivantes: 1) la violence sexuelle sous toutes ses formes arrive clairement en tête (violence sexuelle 17%, exploitation sexuelle à des fins commerciales 8%, traite des êtres humains 7%). Vient ensuite la violence liée au sexe ou à la famille (violence hommes-femmes 8%, violence familiale 7% et violence domestique 11%). Internet et la pornographie enfantine se taillent également une place non négligeable avec 6% du total. La majorité des projets portent sur la prévention de la violence (26%) et la protection contre la violence (17%), mais d'autres objectifs importants comme les mesures législatives (8%), le traitement des victimes (12%) et le traitement des délinquants (5%) sont aussi présents. Les données relatives aux objectifs spécifiques s'accordent avec les chiffres concernant les groupes cibles, tels que les agresseurs et les hommes violents (6%) ou le personnel judiciaire et de police (20%). De même, l'importance relative des médias et des journalistes (11%) correspond à la proportion de projets qui organisent des campagnes d'information (13%); 2) en ce qui concerne les méthodes et des moyens utilisés pour mettre en oeuvre les objectifs du programme, la mise en réseau apparaît comme l'instrument le plus important (23%), suivie de la diffusion de bonnes pratiques (14%), de la production de matériel (12%), de la sensibilisation (12%) et de la formation (11%). Les projets d'assistance téléphonique, en forte régression par rapport à 1997 et 1998, ne représentent plus que 2% des propositions. 3) Daphné et les ONG : les organismes concernés ont retiré un avantage indéniable de leur participation à des partenariats européens, que ce soit par les enseignements qu'ils en ont tirés sur le fond, par le renforcement de leurs capacités de coordination et de gestion ou, simplement, par l'amélioration de leur image de marque. On peut d'ores et déjà considérer que le programme Daphné a réussi à poursuivre la mobilisation du secteur des ONG à tous les niveaux, suscitant la création de multiples partenariats et alliances qui contribuent à la mise en place de politiques européennes plus cohérentes de lutte contre la violence.